

PSYCHOLOGUE : UNE PROFESSION MENACEE

Patrick Ange Raoult

Secrétaire Général du Syndicat National des Psychologues

Dans le cadre d'un casse des métiers, de la déréglementation des professions, de la multiplication des instances de contrôle et d'évaluation, les psychologues se trouvent en proie à une multiplicité de projets, mesures, lois et arrêtés qui visent à une mise au pas de ceux-ci. La logique est celle d'une rationalisation énoncée, d'une bureaucratisation de l'intervention psychologique par le filtre médical, devenu le chien de la garde d'un coût maîtrisé. Les luttes de pouvoir entre corps professionnels s'agitent réactivant une volonté de paramédicalisation des psychologues, mis au rang des auxiliaires médicaux. L'approche fondamentale se veut techniciste, évaluable, calibrée avec des méthodologies validées selon les principes d'une épistémologie physicaliste datée. La psyché se dissout dans un homme neuronal, dont les dysfonctionnements seraient résolus uniquement par des techniques de redressement.

Des tentatives diverses de l'imposition de méthodes sous le contrôle médical ont eu lieu. La dernière forme a été l'arrêté du 10 mars à propos d'une néo-réalité, celle des TND, troubles du neuro-développement. Les problèmes de développement sont réduits à des troubles neuropsychologiques qu'il s'agirait de résoudre uniquement par des méthodes rééducatives, rappelant l'ère du redressement des corps et des esprits de la période hygiéniste. Les anciennes encéphalopathies ou formes de handicaps sont réduits à des troubles, soit des dysfonctionnements déviants, neuro-développementaux, soit des atteintes cérébrales entravant le développement. Le sujet dit handicapé n'est plus sujet de quoique ce soit mais objet défaillant sans subjectivité, sans vie affective. Pourtant on pourrait croire le contraire puisque, dans l'arrêté, il est parlé de vie sociale et émotionnelle, en fait réduite à une dimension psychosociale adaptative. Les méthodes sont imposées, le psychologue calibré dans ce qu'il se profile comme une « psychologie d'état ».

L'explosion des mesures (santé psy étudiants, 100 % enfants, inscription dans le parcours de soins, prise en charge des TND) renvoie à un glissement délibéré vers le libéral des prises en charges

institutionnelles. Les postes gelés dans les institutions sont déportés dans le champ flexible du libéral. Les interventions sont normalisées de manière opératoire et gestionnaire. Les professionnels instrumentalisés dans une forme de taylorisation du travail psychologique, qui n'en a plus que l'apparence. Cette taylorisation des tâches s'accompagne d'une paupérisation des professionnels. Car le principe du moindre coût règne, malgré la flamboyance des annonces politiques. Les charges (sociales) sont reportées sur un professionnel libéral, sans contrat de travail réel, livré à la valse du marché, flexible tout autant que liquide.

Les psychologues sont particulièrement impactés par ces dynamiques ce qui conduit certains à faire appel à l'ordre, comme on fait appel aux maîtres sévères. Certains, par désarroi, se précipitent vers une conception de l'organisation de la profession sur le modèle d'un diktat, rigide et sanctionnant, croyant qu'il suffit d'un bâton pour réguler le désordre ressenti. D'autres y rêvent d'un moyen coercitif pour imposer leurs méthodes, souvent protocolaires, en proie à la certitude de détenir une vérité opératoire efficace, qui balayerait toutes les fadaises des approches non expérimentales.

Les psychologues font symptôme d'une mutation dans l'approche de l'humain, dans la nouvelle gestion des populations, dans une nouvelle technocratie de la santé. Le Mal-être de la population trouve son langage dans l'appel à une approche psychologique de la souffrance, réduite dans les faits à un trouble, un désordre de l'adaptation. Croyant obtenir une reconnaissance de leurs fonctions et apports, ils découvrent, un peu inquiets, qu'ils risquent d'être l'instrument d'une politique plus générale.

Le Syndicat National des Psychologues, ayant en charge de veiller aux conditions d'exercice des professionnels et à la place de la profession, rappelle combien ces mesures sont délétères pour les acteurs, combien l'assurance déontologique travaillée pourtant au sein du CERéDéPsy par 21 associations se trouve piétinée, combien le devenir économique de la profession est mis à mal.

Le pluralisme des méthodes, en regard d'une épistémologie étayée, est une nécessité en regard de la complexité du fonctionnement humain. Le réductionnisme, quelle qu'en soit la source, est en soi une atteinte foncière aux droits du sujet. Il fait altération de l'altérité. La psychologie se doit de rester ouverte dans le champ des sciences humaines, se doit d'accueillir des approches différenciées. Elle est

tissée de régionalités épistémologiques. La diversité des approches fait reflet de la multiplicité des situations.

Les refus de la paramédicalisation, de la sous-tarification, de la technicisation sont des positions de base. Il faut bien se rendre compte qu'il n'y a pas lieu de l'entendre comme une forme de corporatisme pour obtenir des avantages ou maintenir des acquis. Il s'agit d'assumer une responsabilité dans l'accompagnement de personnes en difficulté ou en souffrance en s'assurant d'une posture éthique. Il ne s'agit pas de défendre une approche contre une autre. Il s'agit de construire une position déontologique dans la rencontre singulière avec un sujet. Il ne s'agit pas de s'offusquer d'une dépendance, il s'agit de permettre une autonomie qui ouvre à un respect de la personne reçue. Enfin il s'agit d'exercer une fonction clinique auprès d'une personne en souffrance, non pas de réaliser une forme subtile de contrôle social. Défendre les droits des psychologues c'est d'abord défendre les droits de nos concitoyens lors des périodes de vulnérabilité.